

Facturation des prestations annexes des producteurs à SEI

SEI REF 10

7 pages

Documents associés : Délibérations CRE des 3 mars et 16 juin 2016

Résumé

Cette note précise les règles à compter du 1^{er} août 2016 relatives au prix des prestations annexes applicables aux producteurs.

Aux termes de la décision de la Commission de Régulation de l'Energie du 7 avril 2004 sur la mise en place des référentiels techniques des gestionnaires de réseaux publics d'électricité, « *tout gestionnaire de réseau peut recourir au référentiel technique d'un autre gestionnaire de réseau, dans la mesure où il a recueilli l'accord écrit de ce dernier* ».

C'est dans ce cadre qu'ENEDIS et SEI ont conclu un protocole fixant notamment les conditions de la mise à disposition par ENEDIS à SEI de son référentiel technique.

La présente note porte sur le catalogue des prestations Electricité pour les producteurs à SEI et condense le catalogue des prestations Electricité pour les producteurs à ENEDIS.

Accessibilité : Externe

SOMMAIRE

1. Règles de facturation des prestations annexes.....	3
2. Catalogue de prestations.....	3
3. Annexe	4
3.1. Extrait du catalogue prestations producteurs	4

1. REGLES DE FACTURATION DES PRESTATIONS ANNEXES

Les textes réglementaires relatifs à la tarification des réseaux publics d'électricité s'imposent aux signataires des conventions de raccordement et des contrats d'accès, aussi bien aux producteurs qu'aux gestionnaires de réseaux.

Les textes réglementaires publiés récemment dans le domaine des prestations annexes sont :

- Délibération de la CRE du 3 mars 2016 portant décision sur la tarification des prestations annexes réalisées à titre exclusif par les gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité et abrogeant la délibération du 22 mai 2014
- Délibération de la CRE du 16 juin 2016 portant décision sur l'évolution au 1 août des prestations réalisées à titre exclusif par les gestionnaires de réseaux de distribution électrique (+0%)

2. CATALOGUE DE PRESTATIONS

Certaines prestations ne sont pas traitées par le TURPE et sont renvoyées au catalogue des prestations annexes. Les tarifs sont définis dans la décision du 7 août 2009, avec une évolution des prix au 1er août 2016 suite à la délibération de la CRE du 3 mars 2016.

Pour toute précision sur le contenu et l'exhaustivité des prestations, il faut se référer au catalogue des prestations Enedis disponible sur le site Internet www.enedis.fr.

L'annexe 1 indique, pour les principales prestations, les prix valables à compter du 1 août 2016.

La colonne 'Turpe' indique le caractère obligatoire de la proposition de prestation annexe par le gestionnaire de réseau au travers de l'information 'Oui'. L'information 'Poss' de cette même colonne permet au gestionnaire de réseau d'adapter ses propositions à ses spécificités. L'information 'Conc' de cette même colonne permet au gestionnaire de réseau de présenter des prestations du domaine concurrentiel.

Le libellé de la prestation est complété par le numéro de la prestation Enedis. Lorsqu'aucun numéro n'est indiqué, il s'agit de prestation renvoyant vers le préambule du catalogue ou les délibérations CRE.

3. ANNEXE

3.1. EXTRAIT DU CATALOGUE PRESTATIONS PRODUCTEURS

Extrait du Catalogue Enedis des prestations Electricité pour les producteurs au 1^{er} août 2016

Délai standard (en j ouvrés)	Turpe	Mise en service /résiliation et numéro de prestation Enedis	Tarif HT (€)			
			BT ≤ 36kVA	BT> 36kVA	HTA	HTB
10	Oui	1ère Mise en service (suite à raccordement), par point de connexion (P100)	40,60	157,02	157,02	157,02
5	Oui	Mise en service sur installation existante, par point de connexion avec ou sans déplacement (P120)	40,60	100,50	100,50	100,50
5	Oui	Résiliation sans suppression du raccordement (P140)	31,86	119,33	119,33	119,33

Délai standard (en j ouvrés)	Turpe	Prestations liées à une modification contractuelle et numéro de prestation Enedis	Tarif HT (€) heures ouvrées
		Toutes tensions	
10	Oui	Modification de comptage à lecture directe (P160B pour BT≤36)	45,56
≤ 3 mois	Oui	Pré Etude Simple ou Approfondie de raccordement Modification de PTF ou CR, HTA et BT (P840 P890)	Sur devis
3 mois	Conc	Etudes de perturbations (variation lente P610 ou analyse ponctuelle P620)	355,72 ou 1456,05

Délai standard (en jours)	Turpe	Frais de gestion – intervention pour impayés, fraudes & autres déplacements et numéro de prestation Enedis	Tarif HT (€)		Tarif HT (€)	
			BT _≤ 36kVA	BT _{>} 36kVA	HTA	HTB
	Poss	Location condensateurs dans les postes sources (P670)			3,96€/kVAR/an	
6 semaines	Poss	Mise en place, location et entretien d'un dispositif d'échanges d'informations d'exploitation (DEIE) (P650)		Pas de redevance si <100 kVA 855,89 €/an si ≥100 kVA	855,89 €/an	855,89 €/an
	Conc	Mise en place, location et entretien d'un dispositif de contrôle de performance (dispositif spécifique SEI, en écart de tarif avec le catalogue Enedis)		397,28 (raccordement en une fois) plus 403,29 €/an (location)	397,28 (raccordement en une fois) plus 403,29 €/an (location)	Sur devis
	Poss	Duplicata de documents de moins de 12 mois	12,35	12,35	12,35	12,35
	Oui	Déplacement dédit (annulation RDV prévue à moins de 2 jours)	14,60	25,11	25,11	25,11
	Oui	Déplacement vain (producteur absent)	25,63	97,99	97,99	97,99
	Poss	Forfait agent assermenté	379,39	464,76	464,76	464,76
10	Oui	Intervention pour impayé (P200)	77,25	116,56	116,56	116,56
1	Oui	Rétablissement suite à coupure (P200)	101,04	136,54	136,54	136,54

Délai standard (en j ouvrés)	Turpe	Prestations diverses et numéro de prestation Enedis	Tarif HT (€)		Tarif HT (€)	
			BT ≤ 36kVA	BT > 36kVA	HTA	HTB
10	Oui	Relevé spécial (P360)	25,63	57,11	57,11	57,11
10	Oui	Intervention de courte durée inférieure à 15mn (activation TIC, vérification contacts, ouverture local, contrôle tension...) (P940)	25,63	99,25	99,25	99,25
10	Oui	Vérification visuelle du compteur (non facturé si défaillance compteur avérée) (P401)	30,61			
10	Oui	Vérification chaîne de mesure			161,12	161,12
10	Poss	Vérification comptage par compteur en doublon (non facturé si défaillance compteur avérée)	197,40			
10	Oui	Vérification métrologique du compteur (non facturé si défaillance compteur avérée) (P420)	276,31	276,31	276,31	
	Oui	Intervention avec déplacement et Remplacement compteur (P860)	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis
10	Oui	Modification des codes d'accès au compteur (P900)	96,41	96,41	96,41	
10	Poss	Raccordement du comptage sur une ligne de télécommunications (P390)		120,58	120,58	120,58
10	Oui	Transmission de courbes de mesure ou d'index (P380)	Non facturé	Non facturé	Non facturé	Non facturé
10	Poss	Paramétrage d'une synchrone de courbes de mesure (P310)	37,68	37,68	37,68	37,68
10		Mise sous tension provisoire pour essais				
10	Poss	<input type="checkbox"/> Mise sous tension	153,56	593,41	593,41	593,41
10	Poss	<input type="checkbox"/> Mise sous tension suivie d'une Mise hors tension (absence de conformité)	237,33	917,78	917,78	917,78
10	Conc	Vérification des protections de découplage ou HTA par EDF (P401 à ajouter à P400)			315,62	sur devis
10	Conc	Vérification des protections de découplage et HTA par EDF (P401 à ajouter à P400)			379,04	sur devis
10	Oui	Intervention pour permettre la vérification des protections de découplage ou HTA par un prestataire agréé (P400 ; P410)			326,58	sur devis
10	Oui	Intervention pour permettre la vérification des protections HTA et de découplage par un prestataire agréé (P415)			401,94	sur devis
>21	Oui	Séparation de réseaux (P460)	179,02	179,02	260,97	260,97

10		Protection de chantier : isolation du réseau nu par pose de matériel isolants (P960)			sur devis	sur devis
10	Oui	<input type="checkbox"/> Partie fixe	282,34	282,34		
10	Oui	<input type="checkbox"/> Partie variable mensuelle par portée	8,85	8,85		
A convenir	Oui	Protection de chantier : Autres cas	sur devis	sur devis	sur devis	sur devis
A convenir	Oui	Suppression du raccordement (P880)	sur devis	sur devis	sur devis	sur devis
A convenir	Oui	Déplacement d'ouvrage autre que comptage et branchement	sur devis	sur devis	sur devis	sur devis
		Prestation annuelle de décompte (installation hébergée) en plus des CG, CC du Turpe (P370)				
	Poss	Hébergeur et Hébergé en courbe de mesure	17,96	17,96	17,96	
	Poss	Hébergeur en courbe de mesure et Hébergé en index	232,23	232,23	232,23	
	Poss	Hébergeur en index et Hébergé en courbe de mesure	373,54	373,54	373,54	
	Poss	Hébergeur et Hébergé en index	588,16	588,16	588,16	
10	Poss	Mise sous tension pour essai	153,56	593,81	593,81	593,81
10	Poss	Mise hors tension suite essai (non-conformité)	83,77	323,97	323,97	323,97

Les tarifs présentés correspondent à ceux pratiqués pendant les jours ouvrés (du lundi au vendredi, hors jours fériés) et les heures ouvrées. A titre exceptionnel, des interventions peuvent être programmées en dehors des jours et heures ouvrés, ces prestations donneront lieu à une majoration du prix de celles-ci tenant compte des surcoûts.